

A l'attention de Monsieur le Maire de Nogent sur Marne, Jacques J-P Martin,
Copie : Madame la maire adjointe en charge des affaires scolaires, Véronique Delannet,
Madame l'inspectrice de la circonscription Nogent-Vincennes-Saint Mandé, Marie-Christine Greiner
Monsieur l'inspecteur d'Académie, Didier Jouault,
Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos
Madame la directrice de l'école Galliéni, Annie Cordonnier
Monsieur le directeur de l'école Guy Môquet, Gilbert Coquard
Madame la directrice de l'école Paul Bert, Brigitte Flicex

Nogent, le 13 novembre 2008

Objet : fermeture des écoles Paul Bert et Guy Môquet de Nogent sur Marne pour regrouper les élèves dans une école unique de 650 élèves.

Monsieur le Maire,

Suite à notre courrier remis en mains propres le 20 octobre dernier, concernant la fermeture des écoles Paul Bert et Guy Môquet pour constituer un établissement unique, les informations qui nous ont été transmises lors des conseils d'école des 6 et 7 novembre sont loin de nous avoir rassurés et convaincus. En témoignent les vives remarques exprimées par les enseignants comme les représentants de parents d'élèves, unanimement contre ce projet, lors de ces conseils. Nous avons, sur chacun des arguments que vous nous avez avancés, des questions restées en suspens. Les voici listées ci-dessous.

Premier argument de votre part : Trop de dérogations pour éviter Paul Bert

Nos questions : L'école Paul Bert, située dans un quartier populaire, a toujours fait l'objet d'une volonté d'évitement de la part des parents (avant même la création de l'école Guy Môquet en 1996) comme cela est le cas dans beaucoup de villes. Mais ne serait-ce pas plus simple de rééquilibrer la carte scolaire à l'échelle de la commune, comme cela a été demandé par les conseils d'école depuis plusieurs années, plutôt que de créer une énorme école de 650 élèves qui risque de faire fuir encore plus de parents ? D'autre part, concernant l'augmentation du nombre de demandes de dérogations, pourquoi s'en étonner alors que l'augmentation des autorisations de dérogations d'une école vers l'autre figurait clairement dans votre programme de campagne, lors des dernières municipales ? N'est-il pas logique, qu'ainsi incités, les parents aient pensé qu'il serait plus facile désormais de choisir l'école de leurs enfants, et aient donc tenté leurs chances (même si au final elles n'ont pas été acceptées comme cela nous a été indiqué par Madame la maire adjointe en conseil d'école) ?

Deuxième argument de votre part : Créer un nouvel établissement -avec un nouveau nom- qui bénéficiera d'une image neuve et sera porté par un projet fort, en l'occurrence celui de la pratique des cordes, déjà en place à Guy Môquet - à l'instar de la nouvelle école européenne, de Vinci, axée sur l'anglais.

Nos questions : Comment comparer le regroupement des ex-écoles Marie Curie maternelle et primaire pour constituer l'école de Vinci, avec celle des écoles Paul Bert et Guy Môquet, alors que dans le cas de Vinci, le nouvel ensemble compte 17 classes et a permis de disposer d'un directeur déchargé à temps complet, alors que Paul Bert et Guy Môquet comptent chacune 14 classes et disposent déjà chacune d'un directeur d'établissement à temps plein, 100 % disponible pour la gestion de son école ? Est-ce qu'un projet fort pourra, seul, porter une école d'une telle dimension, qui restera de toutes les façons celle du quartier populaire ? D'autre part, qu'est-ce qu'un projet fort ? A partir de quels textes de référence de l'Éducation nationale avez-vous évalué la «force» du projet Guy Môquet par rapport à celui de l'école Paul Bert ? En outre, l'équipe pédagogique de Guy Môquet a rappelé en conseil d'école que ce projet sur 14 classes ne leur semblait pas transposable sur 27. Surtout, au-delà des jugements de valeur, quel est le rapport entre le projet d'école et la structure de celle-ci ? Un projet d'école varie en fonction de l'équipe pédagogique et est renouvelé ou reconduit tous les 3 ans, tandis que la structure de l'école s'inscrit dans la durée.

Troisième argument de votre part : Eviter que certains enfants changent 3 fois d'école en 3 ans, et création d'une classe passerelle pour les 2 ans à la maternelle Galliéni.

(Pour rappel du contexte, l'école maternelle Galliéni compte actuellement 9 classes, 4 PS, 4MS, 1GS. Les 3 autres GS sont situées sur l'école Guy Môquet par manque de place sur Galliéni. Certains enfants passent donc un an de GS sur Guy Môquet avant d'entrer au CP sur Paul Bert)

Nos questions :

Réunir les 2 écoles élémentaires est-elle la réponse la plus simple pour résoudre ce problème ? N'est-ce pas ennuyeux pour Galliéni de perdre sa seule grande section qui contribue à la dynamique de l'école et permet de réunir les fratries ? Il a été question il y a plusieurs années d'aménager l'école Galliéni afin qu'elle puisse accueillir une deuxième GS. Où en est ce projet ? Concernant le projet de classe passerelle pour les 2 ans, au sein de l'école maternelle, quelle infrastructure et encadrement sont-ils prévus ? Et si vraiment il faut délocaliser les grandes sections de Galliéni, pourquoi ne pas les répartir entre Paul Bert et Guy Môquet afin d'éviter aux enfants de changer 3 fois d'école ?

Autres questions

Concernant les modalités du projet, nous n'avons toujours pas de réponse quant à la forme administrative. S'agirait-il d'une école ou d'un EPEP (Etablissement public d'enseignement primaire) ? Quelle serait en outre la structure précise du personnel pour gérer une structure de 650 élèves ?

Concernant l'organisation physique, comment seraient réparties les classes dans les deux bâtiments ? Y-aurait-il une ou deux cours de récréation, un ou deux préaux ? Prévoyez-vous des travaux d'aménagement ? Si oui, lesquels ? Comment s'effectueraient les entrées et sorties des élèves, de chaque côté ou d'un seul ? Comment serait assurée la sécurité des élèves, et notamment la surveillance dans la cour ? Les procédures d'évacuation en cas d'incendie ont-elles été étudiées ?

Nous vous remercions vivement par avance de bien vouloir apporter des réponses précises à toutes nos interrogations avant la tenue d'un conseil d'école extraordinaire des 2 écoles qui devrait avoir lieu avant le 18 décembre (date à laquelle l'inspecteur de circonscription nous a indiqué arrêter les moyens en enseignants et la carte scolaire). Nous vous rappelons en effet, comme l'indique la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 du Ministère de l'Education nationale (ci-jointe) que ce type de projet doit faire l'objet d'une consultation de tous les partenaires de l'école et d'une étude approfondie et étayée en amont. En l'état actuel de nos informations, nous ne pouvons, soucieux de la sécurité et de la qualité du cadre d'apprentissage des élèves, qu'être défavorables à ce projet conçu dans la précipitation et sans concertation. Nous restons bien sûr ouverts à la discussion autour de projets solidement argumentés et tenant compte de la spécificité de l'école élémentaire-maternelle par rapport au collège ou lycée, en termes de taille d'établissement. Les nombreuses actions communes conduites au quotidien par nos trois associations, Peep, Fcpe et Ecolo Parents, témoignent de notre effort permanent de concertation. Notre préoccupation des conditions de sécurité et d'apprentissage pour les enfants, dans l'école publique, dépasse tous les clivages.

Avec nos salutations

Les associations Ecolo Parents, FCPE et PEEP de Nogent sur Marne.